

**COMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL**

**ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

**ECW/AFC/XXXII/
Original : Anglais**

Date : 14 novembre 2022

TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Abuja, 14 au 21 novembre 2022

PROJET DE RAPPORT

Commission de la CEDEAO
Novembre 2022

I. INTRODUCTION

1. La trente-deuxième réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) s'est tenue à Abuja, en République fédérale du Nigeria, du 14 au 21 novembre 2022.

2. Les États membres suivants étaient représentés :

- la République du Bénin ;
- la République du Cabo Verde ;
- la République de Côte d'Ivoire ;
- la République de Gambie ;
- la République du Ghana ;
- la République de Guinée Bissau ;
- la République du Liberia ;
- la République du Niger ;
- la République Fédérale du Nigeria ;
- la République du Sénégal ;
- la République de Sierra Leone ; et
- la République Togolaise.

3. Le Burkina Faso et les Républiques de Guinée et du Mali n'y étaient pas représentés en raison de leur suspension de tous les organes de la CEDEAO par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

4. Les institutions et agences spécialisées suivantes de la CEDEAO étaient également représentées :

- la Commission de la CEDEAO ;
- le Parlement de la CEDEAO ;
- la Cour de justice de la Communauté ;
- l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ;
- le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
- le Bureau de l'Auditeur Général.

5. Une liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. SÉANCE D'OUVERTURE

6. La séance d'ouverture a été marquée par les discours du Président de la Commission, de la Vice-Présidente, du Commissaire aux services internes et du Président du Comité de l'Administration et des Finances (CAF).

7. Le Président de la Commission de la CEDEAO, Dr Omar Alieu Touray, a souhaité la cordiale bienvenue à l'ensemble des participants à la 32^{ème} réunion ordinaire du Comité de l'Administration et des Finances (CAF). Il a exprimé la gratitude de la Commission à S.E. Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria, ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Nigeria pour avoir accepté d'accueillir la présente réunion. Il a relevé qu'il s'agissait de la première rencontre de la nouvelle équipe de direction des institutions de la CEDEAO avec les délégués du CAF dans un cadre formel, ainsi que la première séance de présentation de budget par ladite équipe.

8. Le Président a exposé les quatre (4) objectifs stratégiques principaux que les membres de la nouvelle équipe se sont fixés pour les quatre (4) prochaines années, à savoir le renforcement de la paix et de la sécurité; l'approfondissement de l'intégration économique, commerciale et sociale; la bonne gouvernance politique et d'entreprise, ainsi que le développement inclusif et durable. Il a souligné que pour être en mesure de réaliser ces objectifs stratégiques, l'équipe dirigeante a identifié deux éléments catalyseurs stratégiques clés, l'un étant lié à des institutions dotées des capacités requises et l'autre à des partenariats équitables, ne visant pas seulement à assurer la réalisation de la Vision 2050 de la CEDEAO mais qui sont liés aux Objectifs de Développement Durable et à la Vision 2063 de l'Union Africaine.

9. Il a donc fait appel à l'esprit de coopération des membres du CAF pour un examen diligent des différents points de l'ordre du jour qui ont été soumis à leur attention, notamment le projet de budget 2023 devant déterminer les programmes de travail des institutions de la Communauté. Le Président de la Commission a indiqué que le budget ainsi soumis est une première tentative de présentation d'un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), représentant une consolidation du budget de réforme établi pour les quatre (4) prochaines années.

10. S.E. Oumar Alieu Touray a conclu son allocution en exhortant les États membres à maintenir leur engagement en faveur du programme d'intégration de la Communauté, malgré les défis économiques actuels auxquels la région est confrontée en raison de la période post pandémie Covid-19 et de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui a été à l'origine d'une crise alimentaire et énergétique. Il a ensuite souhaité aux délégués un agréable séjour à Abuja, tout en exprimant l'espoir que les résultats de leurs délibérations auront un impact positif sur la vie des citoyens de la Communauté.

11. Prenant la parole à son tour, la Vice-Présidente de la Commission, Madame Damtien L. Tchintchibidja, a souligné que, lorsqu'il s'agit de partenariat, celui avec les Etats membres revêt l'importance la plus critique et les institutions entendent travailler en étroite collaboration avec le CAF pour formuler des solutions aux défis auxquels la Communauté est confrontée. Elle a ensuite souhaité aux délégués des délibérations fructueuses.

12. Le Commissaire aux Services Internes, Prof. Nazifi A. Darma a, pour sa part, souhaité la cordiale bienvenue aux participants et souligné que les questions relatives à l'allocation de ressources et à leur utilisation judicieuse sont d'importance cruciale pour la réussite de toute entreprise. Il a indiqué que la mise en œuvre d'une vision dépend de la disponibilité des ressources et que le rôle des institutions de la Communauté est d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Il leur a ensuite souhaité des délibérations fructueuses.

13. Dans son discours d'ouverture, la Présidente du CAF, Mme Cristina da Silva Pedreira, après avoir souhaité la cordiale bienvenue aux participants, a exprimé sa sincère gratitude aux autorités et au peuple de la République fédérale du Nigeria pour la chaleureuse hospitalité offerte à tous les délégués. Elle a indiqué que l'objectif de la réunion était d'examiner les questions financières et administratives pertinentes pour le bon fonctionnement des institutions de la Communauté en 2023. Elle a également noté que l'examen de ces questions est essentiel pour assurer le progrès de la CEDEAO au profit des citoyens de la Communauté.

14. La Présidente du CAF a enjoint aux délégués de garder à l'esprit, au moment d'examiner les questions de pertinence régionale, le fait que l'efficacité de la gestion financière et administrative des institutions communautaires dépend dans une large mesure de la disponibilité et de la volonté de traiter de manière impartiale et de trouver des réponses aux questions auxquelles l'organisation est confrontée.

15. Elle a ensuite déclaré ouverts les travaux de la 32^e réunion du Comité de l'Administration et des Finances et souhaité aux participants des délibérations fructueuses.

16. Les discours sont joints en annexe au présent rapport.

III. ELECTION DU BUREAU

17. Le Bureau suivant a été élu :

- Président - République de Guinée-Bissau ;
- Rapporteurs - République du Liberia ;
- République du Sénégal ;

IV. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

18. L'ordre du jour suivant a été adopté après amendement :

i. SÉANCE D'OUVERTURE

- Discours de bienvenue du Président de la Commission de la CEDEAO
- Mot de la Vice-présidente de la Commission de la CEDEAO
- Mot du Commissaire chargé des Services internes
- Allocution d'ouverture de la Présidente du Comité de l'Administration et des Finances
- Election du Bureau
- Adoption des projets d'Ordre du Jour et de Programme de travail

A. POINTS POUR DECISION

- ii. Présentation et examen de l'état de mise en œuvre des tâches assignées aux Institutions de la Communauté par la 31^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances ;
- iii. Présentation et examen du rapport portant sur la situation financière de la Communauté au 30 septembre 2022 ;
- iv. Présentation et examen du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions du Protocole sur le prélèvement communautaire par les États membres ;
- v. Présentation et examen d'un mémorandum portant sur l'opérationnalisation du Programme de coopération transfrontalière de la CEDEAO (PTC) pour la période 2021-2025 et sur le Fonds de facilitation CBD de la CEDEAO ;
- vi. Présentation et examen du Cadre de dépenses à moyen terme 2023-2025 et du Budget des institutions de la CEDEAO.

B. POINTS POUR INFORMATION

- vii. Présentation du Rapport intérimaire 2022 de l'Auditeur Général ;
- viii. Divers
- ix. Adoption du Rapport
- x. Motion de remerciements ;
- xi. Séance de clôture.

V. RÉSULTAT DES DÉLIBÉRATIONS

A. POINTS POUR DECISION

Point 1 : Présentation et examen du Rapport sur l'état d'avancement des tâches assignées aux institutions de la Communauté par la 31^{ème} Réunion du Comité de l'Administration et des Finances

19. La Commission a présenté un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des tâches assignées aux institutions de la Communauté par le Comité de l'Administration et des Finances, lors de sa 31^{ème} réunion qui s'est tenue du 16 au 22 juin 2022.

20. À l'issue de la présentation et après avoir obtenu des éclaircissements sur les questions soulevées, les délégués ont exhorté la Commission à élaborer une feuille de route concrète, destinée à améliorer le taux de mise en œuvre des projets, avec des délais et des taux d'exécution spécifiques. Le CAF a ensuite approuvé le rapport sur les tâches assignées lors de sa 31^{ème} réunion ordinaire.

Point 2 : Présentation et examen du rapport sur la situation financière de la Communauté au 30 septembre 2022

21. La Commission a présenté le rapport sur la situation financière de la Communauté au 30 septembre 2022. Elle a rappelé que le Conseil des ministres, lors de sa 87^{ème} session ordinaire tenue à Abuja, les 9 et 10 décembre 2021, a examiné et approuvé le budget de la Communauté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 393 612 400 UC.

22. En termes de structure, les recettes du prélèvement communautaire restent la principale source de financement de la CEDEAO, représentant 70% du budget approuvé. S'agissant des dépenses, la plus grande part (82%) continue d'être réservée aux institutions.

23. La Commission a également informé les délégués qu'au 30 septembre 2022, un montant total de 252 454 200 UC avait été mobilisé, soit un taux de 64,1% pour lequel les détails se présentent comme suit :

- (i) 91 437 644 UC au titre du prélèvement communautaire, provenant de tous les États membres, soit un taux de mobilisation de 60 % ;
- (ii) 77 181 045 UC d'arriérés de contributions du prélèvement communautaire, soit 132% du budget approuvé à ce titre ;
- (iii) Utilisation de 99% des soldes de fin d'exercice ;
- (iv) 475 384 UC enregistrés au titre des Autres Recettes, soit un taux de mobilisation de 60%.

- (v) 17 515 569 UC de fonds extérieurs en faveur de la Commission, de l'OOAS et du GIABA.

Tableau 1 : Exécution du budget approuvé

RECETTES			
Chapitres	Budget approuvé 2022	Recettes réelles au 30 Septembre 2022 (UC)	Recettes réelles (%)
Prélèvement communautaire	152 162 209	91 437 644	60,10%
Soldes bancaires de fin d'exercice	66 188 824	65 844 558	99,50%
Arriérés liés au Prélèvement communautaire	58 389 968	77 181 045	132,20%
Autres recettes	798 130	475 384	59,60%
Recettes provenant de sources externes	116 073 269	17 515 569	15,10%
Total Recettes	393 612 400	252 454 200	64,10%
DEPENSES			
Chapitres	Budget approuvé 2022	Dépenses réelles 30 septembre 2022 (UC)	Taux Dépenses Réelles (%)
Institutions	321 150 319	121 812 126	37,90%
Obligations statutaires	11 711 966	5 417 454	46,30%
Programmes spéciaux et Interventions	30 436 264	2 428 141	8,00%
Paix et Sécurité	30 313 851	21 595 246	71,20%
TOTAL	393 612 400	151 252 967	38,40%

24. S'agissant des dépenses, seulement 38,4% de celles prévues ont été réalisées, soit 151.252.967 UC contre une dotation de 393.612.400 UC. Dans ce cadre, 121.812.126 UC ont été consommées par les institutions, 5.417.454 UC par les obligations statutaires, 2.428.141 UC par les programmes et interventions spéciales, et 21.595.246 UC par la paix et la sécurité.

25. À la suite de délibérations approfondies, le CAF a félicité la Commission pour l'amélioration apportée au rapport sur la situation financière de la Communauté. Il a cependant exprimé des préoccupations quant au faible taux d'absorption du budget et au faible niveau de mise en œuvre des programmes qui sont conçus au bénéfice des citoyens communautaires. Le CAF a ensuite pris note du rapport et formulé les recommandations suivantes :

- La direction du budget et de la trésorerie et celle de la recherche et de la statistique devraient travailler en étroite collaboration en vue d'améliorer les prévisions ;
- La Commission devrait accroître le volume de ressources allouées aux programmes et projets spéciaux ;
- Il est nécessaire d'améliorer et d'accroître le niveau d'utilisation des fonds extérieurs ;
- La Commission devrait orienter les économies réalisées à partir de la réforme institutionnelle vers la mise en œuvre d'initiatives communautaires spéciales en faveur de l'éducation, la santé, l'eau et l'énergie, entre autres ;
- La Commission doit continuer à prendre les mesures nécessaires pour effectuer l'évaluation sur le système à 9 piliers de l'UE ;
- Elle devrait faire une présentation de l'exécution du budget 2022 par rapport à celle des deux exercices précédents, à des fins de comparaison ;
- La Commission devrait indiquer le taux d'exécution du budget prévu jusqu'à la fin du mois précédant la date de la session budgétaire du CAF, ainsi que les prévisions de taux d'exécution au 31 décembre 2022.

Point 3 : Présentation et examen du rapport sur le prélèvement communautaire

26. Le rapport relatif au prélèvement communautaire au 30 septembre 2022 a été présenté par Professeur Nazifi Abdullahi Darma, Commissaire aux Services Internes de la Commission de la CEDEAO. Il en ressort qu'une mission technique sur le prélèvement communautaire a été entreprise dans onze (11) Etats membres, en vue d'évaluer les conditions d'application du Protocole y relatif et les modalités de collecte et de dépôt des recettes, de confirmer les dépôts réguliers des montants collectés dans le compte de la CEDEAO auprès des banques centrales et de confirmer l'application du taux de prélèvement de 0,5% sur les importations de biens destinés à la consommation intérieure. Il a été constaté que les dispositions du Protocole ont été correctement appliquées dans les Etats membres où les visites ont été effectuées, hormis quelques cas concernant l'octroi d'exonérations par erreur.

27. Dans le rapport, il est rappelé que lors des missions techniques, des recommandations concernant l'ensemble de la Communauté avaient été formulées par certaines administrations nationales, dont la mise en application requiert une décision au niveau communautaire. Parmi ces recommandations on peut retenir les suivantes :

- Création et application par les Etats membres d'un régime spécial d'exonération en matière sécuritaire, pour éviter un traitement au cas par cas ;
- Organisation d'un atelier d'échanges et de partage sur les dispositions du nouvel Acte additionnel relatif au Prélèvement communautaire ;
- Introduction dans la réglementation communautaire de dispositions liées à l'exemption du PC sur les valeurs résiduelles des ventes aux enchères.

28. La mission de haut niveau a pu effectuer des visites au Cabo Verde, au Nigeria et au Bénin. Dans ces deux derniers pays, les autorités se sont engagées à régler leurs arriérés liés au prélèvement communautaire. Dans le cas du Cabo Verde, les discussions ont porté sur la mise en

œuvre effective du Protocole sur le prélèvement communautaire, les difficultés rencontrées dans ce cadre, notamment celles liées au remboursement du solde des arriérés et l'accumulation des arriérés du prélèvement communautaire. Par ailleurs, la mission a envisagé la possibilité de la signature d'un protocole d'accord entre la Commission de la CEDEAO et la République du Cabo Verde, sur le remboursement des arriérés.

29. Le point a été fait sur le niveau de respect par les Etats membres des dispositions de l'article 12 de l'Acte additionnel relatif au prélèvement communautaire, portant sur les liquidations et les reversements. Il est ainsi apparu que, sur les quinze (15) Etats membres, huit (8) seulement versent régulièrement et de façon satisfaisante les produits du prélèvement collectés, tandis que deux (2) autres ne versent pas les produits du prélèvement. Le Commissaire a également présenté la situation, en ce qui concerne la transmission des états de liquidation et des relevés bancaires par les États membres. Il en ressort que, pour la transmission des relevés bancaires, tous les États membres sont à jour, tandis que huit (8) d'entre eux seulement le sont, pour ce qui est de la soumission des états de liquidation.

30. L'analyse des tendances en ce qui concerne les liquidations et les reversements budgétisés, par rapport aux chiffres réels enregistrés au cours des cinq dernières années, permet de dégager les taux suivants : 79% en 2017, 68% en 2018, 73% en 2019, 46% en 2020 et 91% en 2021.

31. La situation cumulée, sur la période allant de 2003 au 30 septembre 2022, donne un solde total impayé de 690.705.605 UC.

32. Au 31 octobre 2021, l'évaluation totale réalisée pour la Communauté s'élevait à 177.213.383 UC, soit environ 49% de plus que le chiffre atteint au cours de l'année précédente.

33. Le Commissaire a présenté les résultats d'une projection à moyen terme du prélèvement communautaire en s'appuyant sur des données historiques (N-3 à N-1). Cette projection concerne la période allant de 2022 à 2024. Au 30 septembre 2022, seuls 177.213.383 UC du volume projeté au titre du prélèvement ont été réalisés, soit 77 % de la dotation de 229.841.369 UC du budget approuvé.

34. Dans le rapport, il est proposé un résumé sur les taux de décaissement des montants alloués aux institutions et agences de la Communauté. Au total, les décaissements se chiffrent à 247.727.301 UC (y compris les soldes de clôture de 2021) sur un budget annuel de 277.539.131 UC, soit un taux de décaissement de 89%.

35. Les États membres ont été appelés à veiller au respect des dispositions du Protocole sur le prélèvement communautaire, afin d'éviter l'imposition des sanctions prévues à cet effet, notamment en ce qui concerne :

- Le respect des délais prévus pour le dépôt (dans les 30 jours qui suivent la collecte) des produits collectés (action à entreprendre pour éviter le circuit du Trésor).
- Le versement direct des montants prélevés sur le compte ouvert à cet effet à la Banque centrale (sans passer par l'Autorité fiscale ou le Trésor) ;
- La transmission en temps opportun des états des liquidations ;

- La soumission en temps opportun des relevés bancaires mensuels par les banques centrales ;
- Le renforcement des structures de gestion du prélèvement communautaire pour continuer à assurer la surveillance et à sensibiliser les États membres afin de garantir la mise en œuvre effective du Protocole sur le prélèvement communautaire ;
- Les instructions à donner aux administrations douanières ou toute autre autorité compétente, en vue du reversement direct du produit du prélèvement sur les comptes ouverts par la CEDEAO auprès des banques centrales des différents États membres.

36. Au regard de ce qui précède, le CAF a été prié de formuler les recommandations ci-après :

- a. Les États membres doivent s'efforcer d'appliquer strictement les dispositions du Protocole de la CEDEAO relatif au Prélèvement communautaire, notamment en ce qui concerne :
 - l'application stricte de l'assiette de la taxe (y compris les produits pétroliers et autres articles) ;
 - l'application stricte du taux de prélèvement (0.5%) ;
 - le respect des délais prévus pour le dépôt (dans les 30 jours qui suivent la collecte) des produits collectés (action à entreprendre pour éviter le circuit du Trésor).
- b. Les banques centrales doivent se conformer à la demande qui leur a été adressée en vue de la soumission des relevés au plus tard à la date du 5 de chaque mois.
- c. Les États membres doivent veiller à envoyer mensuellement leurs états des liquidations, conformément aux dispositions de l'Acte Additionnel ;
- d. La suspension du reversement de la subvention de 4,5% du montant du PC sera appliquée dans le cas des bureaux nationaux dont les États accusent au moins deux mois de retard dans le reversement du produit du PC collecté ;
- e. La Commission de la CEDEAO devra prendre des mesures en vue de défalquer le montant des arriérés du PC sur les remboursements à effectuer ou les paiements de dette en faveur d'États membres débiteurs au titre du PC.

37. A l'issue de la présentation et des discussions qui ont suivi, le CAF a félicité la Commission pour la qualité du rapport et a salué les efforts menés par les missions sur le terrain pour assurer le respect par les États membres de la mise en œuvre du Protocole sur le prélèvement communautaire. Il a par la suite approuvé les recommandations faites par la Commission, à l'exception de celles contenues au paragraphe 36 (d & e) en vue de leur adoption par le Conseil des ministres, avant de souligner ce qui suit :

- Le CAF approuve la requête formulée par la Commission pour la réalisation d'une mission technique en Côte d'Ivoire, aux fins d'une opération de rapprochement concernant le montant de 6.052.776.981 FCFA représentant les liquidations au titre du prélèvement communautaire ;

- Il appelle les Etats membres à régler leurs arriérés de prélèvement communautaire et propose la mise en place d'un mécanisme prévoyant une obligation de rendre compte pour les États membres défaillants ;
- Le Parlement de la CEDEAO devrait soutenir les efforts des institutions de la CEDEAO, en encourageant les Etats membres à se conformer aux dispositions du Protocole sur le Prélèvement communautaire.

Point 4 : Présentation et examen d'un Mémoire sur l'opérationnalisation du Programme de coopération transfrontalière (PCT) de la CEDEAO pour la période 2021-2025 et le Fonds de facilitation de la CBD de la CEDEAO

38. La Commission de la CEDEAO rappelle que le programme de coopération transfrontalière, qui a été lancé au niveau régional en 2006 par la décision - A/DEC.2/01/06 des Chefs d'État et de Gouvernement, est devenu pleinement opérationnel en 2008. En outre, la Commission informe le CAF du fait que la première phase, ainsi qu'un deuxième cycle opérationnel du programme ont été conçus, dans l'objectif d'une mise en œuvre complète dans tous les États membres de la CEDEAO. En outre, des gains significatifs ont été enregistrés en termes de mise en place des structures opérationnelles du programme, d'identification des projets prioritaires transfrontaliers et d'élaboration d'un mécanisme de financement régional et d'outils opérationnels du programme pour une supervision efficace de la gestion et un suivi & évaluation.

39. Le Programme régional d'appui à la coopération transfrontalière de la CEDEAO (PRACT) 2021-2025 et son Mécanisme de financement régional, qui ont été conçus en vue d'une mise en œuvre sur une période de cinq (5) ans, ont fait l'objet de recommandation et d'approbation du Parlement de la CEDEAO et du Conseil des ministres, puis d'adoption par la Conférence, dans l'objectif d'une pleine opérationnalisation en 2021 ; ils ont donné lieu à un acte additionnel visant principalement à renforcer la coopération entre les communautés et les États afin de promouvoir, soutenir et approfondir l'intégration régionale à partir de la base.

40. Le programme encourage les actions conjointes dans divers secteurs de développement, notamment la paix et la sécurité régionale, le commerce, la santé, l'information, l'éducation et la communication (IEC), les infrastructures, l'agriculture, l'environnement et le développement des ressources naturelles, le tourisme, la culture et les sports. Il permet à la CEDEAO de présenter des efforts tangibles pour répondre aux besoins des populations locales et apporter un développement durable aux communautés de base alors qu'elle s'efforce de réaliser sa vision d'une CEDEAO des peuples et de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de la migration irrégulière en soutenant des projets d'autonomisation.

41. Le CAF a été informé que l'appui budgétaire du programme régional pour une période quinquennale est estimé à 80.000.000 US \$ (quatre-vingts millions de dollars US) et que les fonds doivent provenir de la CEDEAO et des partenaires de développement. Il est prévu d'organiser une table ronde des donateurs au 1^{er} trimestre de l'année 2023 afin de réunir le financement

nécessaire pour opérationnaliser le Fonds de facilitation régionale du programme de coopération transfrontalière de la CEDEAO sur la demande des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, à travers la décision A/DEC.2/01/06.

42. Le département des affaires économiques et de l'agriculture sollicite l'appui des membres du CAF pour opérationnaliser le programme de coopération transfrontalière de la CEDEAO et son mécanisme de financement, et demande l'approbation d'un financement de contrepartie de 10% du budget communautaire à répartir sur une période de cinq (5) ans. Il souhaite également bénéficier d'un appui pour organiser la table ronde des donateurs prévue sur la coopération transfrontalière de la CEDEAO afin de réunir le financement nécessaire à la mise en œuvre du programme.

43. À l'issue de délibérations approfondies sur ce point, le CAF recommande ce qui suit :

- i. Opérer un ajustement de la période du programme, qui couvrira ainsi les années 2023 à 2027 ;
- ii. Collaborer avec les plateformes nationales pour procéder à l'identification, l'évaluation et l'estimation des coûts des projets, puis convoquer une table ronde des partenaires au développement aux fins de mobilisation de ressources ;
- iii. Collaborer avec des parties internes, en associant les directions de l'Agriculture, du Transport, du Commerce, du Secteur privé, du Centre de développement du Genre, du Centre de la Jeunesse et des Sports, du PPDU, ainsi que des institutions comme la BIDC et l'OOAS, à la préparation des projets.

Point 5 : Présentation et examen du Cadre de Dépenses à Moyen Terme et du Budget 2023-2025 des Institutions de la CEDEAO

44. Le Commissaire aux services internes, professeur Nazifi Abdullahi Darma, a présenté le projet de budget consolidé 2023-2025 de l'ensemble des institutions de la CEDEAO, détaillé comme suit :

Tableau 2 : Projet de budget communautaire consolidé 2023-2025

Chapitres	Budget approuvé 2022 (UC)	Projet de Budget 2023 (UC)	Écart (UC)		Prévision 2024	Prévision 2025
	UC	UC	UC	%	UC	UC
RECETTES						
Prélèvement communautaire	152 162 209	159 831 500	7 669 291	5,0%	162 633 643	159 831 500

Soldes bancaires de fin d'exercice	66 188 824	72 807 706	6 618 882	10,0%	79 426 588	57 641 128
Arriérés de produits du prélèvement communautaire	58 389 968	61 332 944	2 942 976	5,0%	62 408 224	61 332 944
Autres recettes	798 130	523 186	-274 944	-34,4%	546 527	536 556
Financement extérieur	116 073 269	133 484 259	17 410 990	15,0%	115 430 536	97 202 984
Total - Recettes	393 612 400	427 979 595	34 367 195	8,7%	420 445 518	376 545 112
DÉPENSES						
Institutions	321 150 319	370 904 270	49 753 951	15,50%	364 280 226	327 399 276
Obligations statutaires	11 711 966	11 257 750	-454 216	-3,90%	11 712 789	11 538 305
Programmes spéciaux & interventions dans les États membres	30 436 264	23 977 786	-6 458 478	-21,20%	20 931 787	14 363 273
Paix et Sécurité	30 313 851	21 839 788	-8 474 063	-28,00%	23 520 716	23 244 258
Total des dépenses	393 612 400	427 979 594	34 367 195	8,70%	420 445 518	376 545 112

45. Comparativement au budget approuvé pour 2022, les recettes prévisionnelles de 2023 augmenteront de 8,7%, en s'établissant à 427 979 594 UC contre 393 612 400 UC en 2022. Cela tient principalement à des augmentations de 5 % du prélèvement communautaire, de 10% des soldes bancaires de fin d'exercice, de 5% des arriérés de prélèvement communautaire et de 15% du financement extérieur.

46. Les dépenses devraient également augmenter de 8,7% pour atteindre 427 979 594 UC contre 393 612 400 UC en 2022. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des dépenses des institutions (+15,5%).

47. A l'issue de la présentation, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé que le Budget du CDMT communautaire prenne en considération les Articles 61 à 71 du Règlement Financier. En conséquence, le CAF prend acte du budget et invite la Commission à l'affiner, en veillant à respecter les dispositions du règlement financier.

i. Examen du projet de budget 2023 du Bureau de l'Auditeur Général

48. Le Bureau de l'Auditeur Général a présenté un projet de budget 2023 équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 7.244.661 UC, soit une augmentation de 434.689 UC ou de 6,4 % par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2022 (6.809.972 UC).

49. A l'issue des délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des ministres d'approuver **le projet de budget 2023 du Bureau de l'Auditeur Général, équilibré en recettes et en dépenses à 7.244.661 UC**. Les sources de financement du budget approuvé sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	7.244.661	100,0%
TOTAL	7.244.661	100,0%

ii. Examen du projet de budget 2023 de la Cour de Justice de la Communauté

50. La Cour de justice de la Communauté a présenté un projet de budget 2023 équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 16.417.046 UC, soit un montant identique au budget approuvé pour l'exercice 2022.

51. A l'issue des discussions, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des ministres d'approuver **le projet de budget 2023 de la Cour de Justice de la Communauté, équilibré en recettes et en dépenses, à un montant de 16.417.046 UC**. Le budget approuvé est financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	16.307.046	99,3%
Autres recettes	110.000	0,7%
TOTAL	16.417.046	100,0%

iii. Examen du projet de budget du GIABA

52. Le GIABA a présenté un projet de budget 2022 équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 11.801.320 UC, soit une augmentation de 1.167.299 UC ou 11,0% par rapport à son budget approuvé pour l'exercice 2022.

53. A l'issue des délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a encouragé le GIABA à améliorer le taux d'utilisation sur les projets des fonds provenant de sources extérieures. Le CAF a également recommandé que le GIABA renforce ses relations avec les bureaux nationaux et les représentants résidents de la CEDEAO. Le Comité a par la suite recommandé au Conseil des ministres d'approuver **le projet de budget 2023 du GIABA, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 11.801.320 UC**. Le budget approuvé est financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	10.326.569	87,5%
Financement extérieur	1.474.751	12,5%
TOTAL	11.801.320	100,0%

iv. Examen du projet de budget 2023 du Parlement de la CEDEAO

54. Le Parlement de la CEDEAO a présenté un projet de budget 2023 équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 22.055.305 UC, soit une augmentation de 1.050.253 UC ou de 5,0% par rapport à son budget approuvé pour l'exercice 2022.

55. Le CAF recommande au Conseil des ministres d'approuver **le projet de budget 2023 du Parlement de la CEDEAO, équilibré en recettes et en dépenses d'un montant de 22 055 305 UC** et financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	22.039.030	99,9%
Autres recettes	16.275	0,1%
TOTAL	22.055.305	100,00%

v. Examen du projet de budget 2023 de l'OOAS

56. L'OOAS a présenté un projet de budget 2023 équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 56.598.020 UC, soit une réduction de 3.146.454 UC ou 5,3% par rapport à son budget approuvé pour l'exercice 2022.

57. A l'issue des délibérations, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des ministres d'approuver **le projet de budget 2022 de l'OOAS, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 59.744.474 UC**, et financé comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	29.631.430	52.4%
Autres recettes	87.327	0.2%
Financement extérieur	26.879.263	47.5%
TOTAL	56.598.020	100.0%

vi. Examen du projet de budget 2023 de la Commission de la CEDEAO

58. La Commission a présenté, pour l'exercice 2023, un projet de budget prenant en compte ses agences spécialisées, ses unités fonctionnelles et ses bureaux, qui s'équilibre en recettes et en

dépenses à un montant de **252 088 030** UC, soit une augmentation de 22% (45 418 565 UC) par rapport au budget approuvé à ce titre pour 2022.

59. Au cours de la présentation du budget, le CAF a procédé à des retenues/ajustements sur les projets de budget de la Commission et des projets spéciaux prévus dans le budget communautaire. Par la suite, les montants déduits ou ajoutés ont fait l'objet d'une réaffectation comme suit :

Tableau 3 : Retenues budgétaires

Direction	Proposition (UC)	Montant révisé (UA)	Retenue/ Ajouts (UC)	Financement extérieur
Affaires juridiques	1 725 000	256 397	-1 468 603	
Radio de la CEDEAO	1 662 421	1 246 374	-416 047	
SG	303 115	0	-303 115	
Représentation spéciale/résidente	3 550 412	3 443 304	-107 108	
Administration générale (charges administratives)	52 408 173	51 681 889	-726 284	
Administration générale (projets spéciaux)	10 419 294	5 443 578	-4 975 716	
Sous-total Économies			-7 996 873	
CEREEC (fonds externes)	3 900 000	0		-3 900 000
ARREC	2 441 287	2 741 287	+300 000	
Transport	1 748 285	2 448 285	+700 000	
Union douanière et Fiscalité	1 131 578	1 431 578	+300 000	
Libre circulation des personnes & migrations	742 339	1 442 339	+700 000	
Agriculture & Développement rural	1 417 653	2 017 653	+600 000	
Environnement et Ressources naturelles	1 010 715	1 310 715	+300 000	
Environnement et ressources naturelles (financement externe)	1 220 000			-1 220 000
Secteur privé	2 161 322	2 461 322	+300 000	
Industrie	558 252	1 058 252	+500 000	
Affaires humanitaires & sociales	1 652 467	4 652 467	+3 000 000	
Centre de Développement du Genre	2 299 186	3 486 951	+1 187 765	
Soldes bancaires de fin d'exercice	16 912 885	17 021 993	+109 108	
Sous-total Ajouts			+7 996 873	
TOTAL			0	-5 120 000

Tableau 4 : Projet de budget 2023 de la Commission de la CEDEAO

DESCRIPTION	PROPOSITION 2023 DE LA COMMISSION (UC)	RECOMMANDATION CAF (UC)	ÉCART	
			MONTANT	%
Chapitre I – Organes de gouvernance	4 116 803	4 116 803	1	0,0%
Chapitre II– Dépenses Administratives	52 408 173	51 681 888	-726 285	-1,4%

Chapitre III- Programmes	195 044 144	195 820 754	776 610	0,4%
Chapitre IV- Imprévus	518 911	518 911	0	0,0%
TOTAL	252 088 030	252 138 356	50 326	0,0%

60. À l'issue des délibérations, le CAF recommande au Conseil des ministres d'approuver le **projet de budget 2023 de la Commission de la CEDEAO, équilibré en recettes et en dépenses, d'un montant de 252 088 030 UC**. Le budget approuvé est financé comme suit:

DESCRIPTION	Montant (UC)	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	95 882 667	38,0%
Soldes bancaires de fin d'exercice	17 021 993	6,8%
Arriérés liés au Prélèvement communautaire	62 726 410	24,9%
Arriérés de contributions	0	0,0%
Autres recettes	309 584	0,1%
Financement extérieur	76 197 702	30,2%
TOTAL	252 138 356	100,0%

vii. Examen du projet de budget consolidé de la Communauté pour 2023

61. La Communauté a présenté un projet de budget 2023 équilibré en recettes et en dépenses à un montant de **427 979 595 UC**, destiné au financement des institutions, des obligations statutaires, des projets spéciaux et des activités liées à la paix et à la sécurité, soit une augmentation de 8,7% (34 367 195 UC) par rapport au budget approuvé en faveur de l'institution en 2022.

Tableau 5 : Projet de budget 2023 de la Commission de la CEDEAO

DESCRIPTION	PROPOSITION DE BUDGET COMMUNAUTAIRE	RECOMMANDATION DU CAF (UC)	ÉCART	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Institutions	370 904 270	370 954 596	50 326	0,0%
Chapitre II – Obligations statutaires	11 257 750	11 257 750	0	0,0%
Chapitre III – Programmes spéciaux	23 977 786	18 720 190	-5 257 596	-21,9%
Chapitre IV – Paix et sécurité	21 839 788	21 839 788	0	0,0%
TOTAL	427 979 595	422 772 325	-5 207 270	-1,2%

62. À l'issue des délibérations, le CAF recommande au Conseil des ministres d'approuver le projet de budget communautaire 2023 de la CEDEAO, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 422 772 325 UC. Le financement du budget approuvé est assuré comme suit:

DESCRIPTION	Montant (UC)	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	159 831 500	37,8%
Soldes bancaires de fin d'exercice	72 700 598	17,2%
Arriérés liés au Prélèvement communautaire	61 332 944	14,5%
Arriérés de contributions	0	0,0%
Autres recettes	523 186	0,1%
Financement extérieur	128 384 097	30,4%
TOTAL	422 772 325	100,0%

63. Le CAF a également formulé les recommandations générales suivantes :

- a) Soutenir la BIDC, qui a exprimé sa disponibilité à financer des programmes, des projets et des activités communautaires et encourager les institutions communautaires à envisager le recours à la BIDC, en tant qu'option de financement viable ;
- b) Une présentation devra être faite par la Commission sur le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes et des activités à la session semestrielle du CFA en 2023 ;
- c) Les institutions communautaires et les agences spécialisées devront s'efforcer d'améliorer leurs taux d'absorption du budget et de mise en œuvre de programmes, à compter de 2023 ;
- d) Les institutions communautaires et les agences spécialisées devront accélérer le recrutement des agents requis dans les domaines prioritaires et renforcer les capacités de ceux déjà en activité, comme l'exige l'audit des compétences. Le CAF recommande, par ailleurs, que les affectations aux postes vacants soient effectuées sur la base des conclusions de l'audit des compétences, avant qu'il ne soit procédé de manière graduelle, au recrutement aux autres postes vacants ;
- e) Les institutions communautaires et les institutions spécialisées devraient bénéficier de plus de pouvoirs dans des domaines tels que l'application éventuelle des décisions de la Cour de justice communautaire afin de mieux faire sentir leur impact au sein de la Communauté ;
- f) Renforcer la visibilité des institutions et agences spécialisées de la CEDEAO dans les États membres par la mise en œuvre des divers programmes, projets et activités à fort impact et sensibiliser les États membres à ces initiatives ;

- g) Renforcer la collaboration entre les institutions de la CEDEAO et les institutions spécialisées et les bureaux nationaux, en vue de la mise en œuvre effective des programmes et projets dans les États membres. En outre, des synergies devraient être établies entre les programmes, les projets et les activités des ministères et des institutions afin de maximiser les ressources et d'éviter la duplication des activités ;
- h) Prendre les dispositions nécessaires pour mettre les documents de travail à la disposition des États membres au moins quinze (15) jours avant les réunions du CAF et dans toutes les langues officielles de la CEDEAO, ainsi que toutes les ressources nécessaires pour faciliter le succès des réunions statutaires à venir ;
- i) L'équipe de direction veillera à exposer clairement les plans et les priorités de son mandat, dans un document accompagné d'une feuille de route à présenter à la prochaine session du CAF.

B. POINTS POUR INFORMATION

Point 6 : Présentation du rapport intérimaire 2022 de l'Auditeur général

- 64. L'Auditeur général a présenté au CAF, pour information, le rapport final d'audit 2022 des institutions communautaires, des agences spécialisées et des bureaux. Ledit rapport met en évidence des problèmes liés notamment au respect de la réglementation, au transfert des fonctions de contrôle à la Direction, ainsi qu'aux effectifs.
- 65. Le CAF a félicité l'Auditeur général pour la qualité du rapport présenté et en a pris note. En outre, il exhorte vivement les institutions communautaires à veiller à un meilleur respect des réglementations en vigueur afin d'atténuer les risques identifiés.

Point 7 : Divers

- 66. Un certain nombre de questions ont été soulevées par les Etats membres sous ce point de l'ordre du jour.

Plan stratégique concernant les Bureaux nationaux de la CEDEAO

- 67. La délégation ivoirienne a informé le CAF que le Bureau national de la Côte d'Ivoire a élaboré et adopté un Plan stratégique quinquennal qui s'aligne sur la Vision 2050 de la CEDEAO. La méthodologie appliquée aux fins de l'élaboration de cette stratégie a été celle d'une approche participative et inclusive. Le CAF en a pris note et a félicité la Côte d'Ivoire pour les informations partagées.

Recrutement

68. Le CAF a fait part de ses préoccupations concernant le recrutement d'un personnel ad hoc, la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport d'audit des compétences du personnel, la conversion des agents (contractuels) dont le contrat d'embauche initial comportait une clause d'absorption, le stage et le recrutement prioritaire, entre autres.
69. Par ailleurs, le CAF recommande qu'il soit désormais mis fin au recrutement du personnel ad hoc, dont le statut n'est pas défini dans les catégories de personnel énoncées dans le Statut du personnel de la CEDEAO.
70. Par conséquent, le CAF recommande la tenue d'une réunion extraordinaire, dès que possible, afin de mener un examen approfondi de ces questions d'importance critique.

Point 7 : Adoption du rapport

71. Le rapport a été adopté après amendements.

Point 14 : Séance de clôture

72. Dans son mot de clôture, la Vice-présidente de la Commission de la CEDEAO, Madame Damtien Tchintchibidja, a exprimé, au nom de l'ensemble des institutions de la CEDEAO, sa sincère gratitude aux délégués pour leur patience, leurs conseils, ainsi que leur objectivité et leur professionnalisme dans les délibérations sur les questions portées à leur attention lors des travaux. Elle leur a assuré que toutes leurs recommandations ont été bien notées et seront mises en œuvre, en conséquence.
73. Par ailleurs, elle a remercié les gouvernements des États membres pour leur engagement en faveur de l'intégration régionale et les a exhortés à s'efforcer de payer en temps opportun les montants dus au titre du prélèvement communautaire. En outre, elle a assuré aux délégués que les institutions de la CEDEAO redoubleront d'efforts en vue d'améliorer la performance en 2022.
74. Enfin, elle a tenu à souhaiter à l'avance à tous les participants un Joyeux Noël et une Bonne Année 2023.
75. Dans son mot de clôture, la Présidente du Comité de l'administration et des finances, Mme Cristina da Silva Pedreira, au nom du Président en exercice de la Conférence et de la Présidente du Conseil des ministres, a remercié les membres du Comité pour leurs contributions aux travaux. Elle a donné aux participants l'assurance que la Guinée-Bissau continuera de mettre tout en œuvre afin que les citoyens de la CEDEAO puissent tirer un avantage optimal des outils d'intégration.

76. La Présidente du CAF a ensuite déclaré clos les travaux de la 32^{ème} réunion ordinaire du Comité de l'Administration et des Finances.

FAIT À ABUJA, LE 21 NOVEMBRE 2022

POUR LE COMITÉ,

LA PRÉSIDENTE,

MME CRISTINA DA SILVA PEDREIRA



Original : Anglais

Date : 21 novembre 2022

TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Abuja, 14 - 21 novembre 2022

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les membres du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) de la CEDEAO, réunis à Abuja du 14 au 21 novembre 2022, expriment leur profonde gratitude à S.E.M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Nigéria pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé, ainsi que les excellentes facilités mises à leur disposition pour assurer le bon déroulement de leurs travaux.

FAIT À ABUJA, LE 21 NOVEMBRE 2022

LE COMITÉ

ANNEXE 1

LISTE DES TABLEAUX

ANNEXE 2

DISCOURS